



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion télématique restreinte
mercredi 08 novembre 2023

Procès-Verbal N°10

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CAUMONT, Albert GUESNON, Christian MOTTELAY,

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

En annexe, les amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON
Secrétaire adjointe : Agnès FLEURY

Type de dossier : Administratif				
Dossier :	21409423	Match :	54107.1	Challenge Claude Houot / 2
				Poule A 135
Date :	08/11/2023		06/11/2023 521207	Maladrerie Os 2
				- 501772 Es Cormelles F. 1
Personne :				Club : 501772 ENT. S CORMELLES FOOTBALL
Motif :	95	Forfait simple jeunes		Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	95	Forfait simple jeunes		08/11/2023 08/11/2023 20,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 1				Montant total : 20,00€